

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 13 novembre 2017, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse
M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3
M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte.

280-11-2017 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal attestent avoir reçu tous les documents inhérents à la présente séance 72 heures avant la tenue de celle-ci, tel que prévu par la loi;

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajouter le point suivant 5.16. *Demande de subvention – Journal local Le Félix*

ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 13 novembre 2017 – 19 h 30

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 3.1. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017
 - 3.2. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2017
 - 3.3. Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2017
 - 3.4. Adoption du procès-verbal du 26 octobre 2017
- 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
- 5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1. Présentation et adoption des comptes et des revenus pour octobre 2017
 - 5.2. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour octobre 2017
 - 5.3. Dépôt – Activités de fonctionnement à des fins fiscales pour octobre 2017
 - 5.4. Nomination des maires suppléants pour 2018
 - 5.5. Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 5.6. Liste des donateurs et rapport de dépenses
 - 5.7. Repas de Noël des employés
 - 5.8. Fermeture du bureau pour la période des Fêtes
 - 5.9. Renouvellement du contrat d'assurance
 - 5.10. Carte de crédit pour la bibliothèque
 - 5.11. Changement de copieur
 - 5.12. Formation ADMQ
 - 5.13. Cession de chemins municipaux
 - 5.14. Renouvellement adhésion FQM
 - 5.15. Demande de subvention – AFEAS
 - 5.16. Demande de subvention – Journal local *Le Félix*
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7. TRAVAUX PUBLICS
 - 8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Rapport mensuel d'enfouissement vs recyclage
 - 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 11. SUJETS DIVERS
 - 12. RAPPORT DES ÉLUS
 - 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

281-11-2017 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2017.

Adoptée.

282-11-2017 3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2017.

Adoptée.

283-11-2017 3.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2017

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2017.

Adoptée.

284-11-2017 3.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2017

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2017.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

285-11-2017 5.1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR OCTOBRE 2017

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'octobre 2017, soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier, et que ce dernier soit autorisé à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>539 766,60 \$</u>
Taxes	225 268,05 \$
Protection incendie	12 455,74 \$
Permis et dérogation	330,00 \$
Compensation collecte sélective	2 063,78 \$
Subvention - Entretien du réseau routier	298 088,00 \$
MTMDET - Remboursement balayage des rues	821,01 \$
Autres revenus	740,02 \$
<u>Dépenses</u>	<u>542 825,92 \$</u>
Rémunération régulière	29 647,56 \$
Rémunération incendie	7 559,25 \$
Rémunération élection	4 929,13 \$
Factures déjà payées	232 048,84 \$
Factures à payer	268 641,14 \$

Adoptée.

5.2. DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES POUR OCTOBRE 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil municipal le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

5.3. DÉPÔT – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR OCTOBRE 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier remet à chaque membre du Conseil municipal le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois d'octobre. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

286-11-2017 5.4. NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR 2018

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer des maires suppléants pour l'année 2018 en cas d'empêchement ou de vacances de la mairesse;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer les conseillers suivants à titre de maires suppléants pour une période de deux mois chacun :

- M. Éric Provencher pour les mois de janvier et février 2018;
- M. Douglas Beard pour les mois de mars et avril 2018;
- M. Simon Lauzière pour les mois de mai et juin 2018;
- M. Christian Girardin pour les mois de juillet et août 2018;

- Mme Suzanne Dandurand pour les mois de septembre et octobre 2018;
- M. Jean-François De Plaen pour les mois de novembre et décembre 2018.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Drummond pour l'informer que les maires suppléants agiront également comme substituts du maire au Conseil de la MRC, conformément à l'article 210.24, alinéa 4 de la *Loi sur l'organisation territoriale dans les municipalités*.

Adoptée.

5.5. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Tous les conseillers et la mairesse déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires à la présente séance.

5.6. LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES

Tous les conseillers et la mairesse déposent leur liste des donateurs et rapport de dépenses à la présente séance.

287-11-2017 5.7. REPAS DE NOËL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les dépenses reliées à l'organisation de la fête de Noël pour les employés municipaux sont prévues au budget 2017;

CONSIDÉRANT QUE le souper de Noël a toujours été assumé par la Municipalité afin de souligner et de remercier le travail des employés;

EN CONSÉQUENCE,
 Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
 Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
 Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE tenir le repas de Noël des employés le vendredi le 8 décembre 2017, à 12h30, à la Cour du Baron.

QUE les coûts de repas des employés présents de 32,50\$ par personne, taxes en sus, soient assumés par la Municipalité.

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement dudit repas.

Adoptée.

288-11-2017 5.8. FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QUE les services municipaux seront suspendus au cours de la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les bureaux de la municipalité soient fermés du 20 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement.

Adoptée.

289-11-2017 5.9. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient un contrat d'assurance avec la compagnie MMQ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat d'assurance doit être renouvelé annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le coût de renouvellement de l'an dernier était à 26 490 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE le coût de renouvellement pour l'année 2018 s'élève à 30 482,17 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal procède au renouvellement de son contrat d'assurance aux conditions décrites dans la soumission obtenue de la compagnie MMQ.

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à effectuer le paiement de la prime d'assurance au montant de 30 482,17 \$, taxes incluses.

Adoptée.

290-11-2017 5.10. CARTE DE CRÉDIT POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice de la bibliothèque doit régulièrement faire des achats en ligne et avancer personnellement l'argent en vue d'effectuer des achats pour la Bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une carte de crédit éviterait les délais et les coûts relatifs aux remboursements par émission de chèque;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'une carte de crédit pour un montant maximal de 1 500 \$ serait suffisant à la gestion des affaires courantes de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général, ou toute personne qu'il déléguera, à effectuer les démarches afin d'obtenir une carte de crédit au montant de 1 500 \$, dont la titulaire sera Mme Sarah Boivin, coordonnatrice de la bibliothèque.

D'autoriser, pour et au nom de la Municipalité, la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général à signer tous les documents afférents à l'émission de ladite carte de crédit, le cas échéant.

Adoptée.

291-11-2017 5.11. CHANGEMENT DE COPIEUR

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de la Municipalité avec l'entreprise Mégaburo pour la location du copieur arrivera à échéance le 23 novembre 2017 prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Mégaburo offre à la Municipalité la location d'un copieur à 113,25 \$ par mois, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait environ 70 000 copies en noir et blanc annuellement et que le coût par copie est actuellement à 0,0179\$ pour un coût total annuel de 1 253 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait environ 22 000 copies couleur annuellement et que le coût par copie est actuellement à 0,118 \$ pour un coût total annuel de 2 596 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2018, si le renouvellement d'entente est effectué en conservant le copieur actuel, il y aura une augmentation de 4 % aux frais de copies;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de renouvellement de Mégaburo pour la location d'un nouveau copieur permettrait notamment de numériser à double face et de faire 30 pages par minutes au lieu de 20 avec le copieur actuel en plus d'économiser annuellement 2 008 \$ puisque les copies en noir et blanc passeraient à un coût de 0,0092 \$ la copie et celles en couleur à 0,062 \$ pour des coûts totaux annuels respectifs de 644\$ et 1 364 \$;

CONSIDÉRANT QU' avec cette offre, la Municipalité pourrait bénéficier d'économies annuelles de 481\$;

CONSIDÉRANT QUE si la Municipalité renouvelle son entente avec le nouveau copieur proposé, l'entreprise Mégaburo propose de geler les frais de copies au montant soumis pour une période de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de Mégaburo pour le changement de copieur à un coût d'achat de 4 800 \$.

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à effectuer les démarches afférentes au renouvellement dudit contrat en procédant à l'achat du copieur et en effectuant les paiements y afférents.

D'autoriser, pour et au nom de la Municipalité, la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général à signer tous les documents afférents au renouvellement de ladite entente de services, le cas échéant.

Adoptée.

292-11-2017 5.12. FORMATION ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, crée différents impacts sur la Municipalité et incidemment sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QU' une formation de deux jours sera offerte à Drummondville par l'ADMQ les 7 et 8 février 2018 au coût de 522 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription du directeur général à la formation de l'ADMQ qui se déroulera les 7 et 8 février 2018 prochain au coût de 522 \$, taxes en sus.

QUE le directeur général soit autorisé à effectuer la dépense susmentionnée.

QUE les frais de déplacement et de repas du directeur général pour la participation à cette formation soient remboursés, le cas échéant.

Adoptée.

293-11-2017 5.13. CESSION DE CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE des chemins municipaux ont été cédés à des citoyens, à leur demande, par le biais de la résolution portant le numéro 242-10-2017;

CONSIDÉRANT QUE la résolution ne précise pas à qui lesdits chemins ont été cédés et qu'il y a lieu de corriger cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une autre demande concernant la cession d'un chemin qui autrefois était utilisé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ledit chemin morcelle le terrain du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est prétendument propriétaire dudit chemin;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin n'est plus utilisé depuis plusieurs années par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut céder des chemins du domaine public sans d'abord prendre une résolution à l'effet de retirer leur caractère public;

CONSIDÉRANT QU' afin d'obtenir un titre clair et non équivoque, le demandeur devra entreprendre, à ses frais, les démarches juridiques nécessaires afin de devenir propriétaire de la partie du chemin qui morcelle son terrain;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 6 du Code municipal, la Municipalité ne peut céder à titre gratuit ses biens et immeubles;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal retire le caractère public de l'ancien chemin suivant :

- l'ancien tracé de la route 243.

QUE le Conseil municipal cède les parties de chemins suivants aux montants et aux citoyens suivants:

- la partie concernée de l'ancien chemin de la Rivière à M. Paul-Ernest Deslandes pour un montant de 10 \$;
- la partie concernée du lot 14A à M. Mario Benoit et Mme Nicole Nadeau pour un montant de 15 \$;
- la partie concernée de l'ancien chemin Mailhot à M. Gaétan Giroux pour un montant de 20 \$;
- L'ancien tracé de la route 243 à M. Richard Brock pour un montant de 10 \$.

QUE les prix soient sujets aux taxes applicables, le cas échéant;

QUE lesdites ventes soient faites sans garantie légale;

QUE cette résolution amende et complète la résolution 242-10-2017 et qu'elles soient toutes deux considérées comme étant une seule et même résolution.

Adoptée.

294-11-2017 5.14. RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre une multitude de services dont la Municipalité bénéficie;

CONSIDÉRANT QUE le coût de renouvellement à la FQM est de 1 956,03\$ pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les frais associés au renouvellement de l'adhésion à la FQM sont assumés par la MRC à même la quote-part versée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le montant à rembourser à la MRC s'élève à 1 786,12 \$ une fois les remboursements de taxes applicables effectués;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à la FQM pour l'année 2018 en remboursant le montant de 1 786,12 \$ payé par la MRC par l'intermédiaire de notre quote-part.

Que le directeur général soit autorisé à effectuer ledit paiement.

Adoptée.

295-11-2017 5.15. DEMANDE DE SUBVENTION - AFEAS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de don de 200 \$ de l'AFEAS;

CONSIDÉRANT QUE l'AFEAS a pour mission de défendre les droits et maintenir les droits acquis des femmes, de favoriser la participation des femmes dans toutes les sphères de la société (prise de parole et actions), de valoriser le rôle des femmes comme travailleuses (travail rémunéré et/ou invisible) et citoyennes et de faire valoir et défendre l'opinion des femmes dans les débats de société;

CONSIDÉRANT QUE ce don permettra à l'AFEAS d'organiser différentes activités de nature éducative offertes à toute la population, membres et non membres, de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise l'émission d'un don de 200 \$ à l'AFEAS pour l'organisation de différentes activités de nature éducative offertes à la population.

Que le directeur général soit autorisé à effectuer le versement dudit don.

Adoptée.

296-11-2017 **5.16. DEMANDE DE SUBVENTION – JOURNAL LOCAL *LE FÉLIX***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de don pour le journal local *Le Félix*;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'exploitation augmentent et que les revenus diminuent;

CONSIDÉRANT QUE le journal local *Le Félix* représente une voie de communication privilégiée avec les citoyennes et citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le journal local *Le Félix* est en bonne santé financière mais est néanmoins dépendant des dons, subventions et commandites de ses différents partenaires

CONSIDÉRANT QUE le comité a fait des efforts afin de réduire ses coûts, notamment en changeant d'imprimeur.

CONSIDÉRANT QUE le comité du journal local *Le Félix* demande cette année une subvention au montant de 7 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise la remise d'une subvention de 7 000 \$ au comité du journal local *Le Félix*.

Que le directeur général soit autorisé à effectuer le versement de ladite subvention.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point à l'ordre du jour.

7. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point à l'ordre du jour.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

Centre de récupération

	Cumulatif 2016	Cumulatif 2017	Différence	
Janvier	12,76	10,84	-1,92	Diminution
Février	8,37	8,80	0,43	Augmentation
Mars	13,41	14,94	1,53	Augmentation
Avril	9,59	10,74	1,15	Augmentation
Mai	10,54	11,40	0,86	Augmentation
Juin	10,72	13,54	2,82	Augmentation
Juillet	10,75	10,91	0,16	Augmentation
Août	9,78	14,72	4,94	Augmentation
Septembre	9,67	9,81	0,14	Augmentation
Octobre	10,32	10,10	-0,22	Diminution
TOTAL :	105,91	115,80	9,89	Augmentation

Site d'enfouissement

	Cumulatif 2016	Cumulatif 2017	Différence	
Janvier	34,75	39,07	4,32	Augmentation
Février	34,76	30,45	-4,31	Diminution
Mars	39,07	33,48	-5,59	Diminution
Avril	60,64	66,20	5,56	Augmentation
Mai	79,45	96,32	16,87	Augmentation
Juin	52,91	53,07	0,16	Augmentation
Juillet	53,04	54,04	1,00	Augmentation
Août	75,38	69,99	-5,39	Diminution
Septembre	52,51	54,92	2,41	Augmentation
Octobre	66,91	83,61	16,70	Augmentation
TOTAL :	549,42	581,15	31,73	Augmentation

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun point à l'ordre du jour.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à l'ordre du jour.

11. SUJETS DIVERS

Aucun point à l'ordre du jour.

12. RAPPORT DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du Conseil municipal à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

297-11-2017 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20 h 56.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Thérèse Francoeur, mairesse

Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier